

# **Procès-verbal de la première assemblée générale du conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales**

*Dublin Castle*

*le 30 septembre 2005*

## **1. Mot de bienvenue**

Michael Keatinge, représentant le secrétariat, a ouvert l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales et a remercié de leur présence Pat the Cope Gallagher, ministre irlandais de la Marine, le ministre Ben Bradshaw, Emilio Mastracchio et Miriam Garcia Ferrer, représentant la Commission européenne, David Griffith, secrétaire général du CIEM, John Casey, représentant le CSTEP et Niels Wichman, représentant le CCPA.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

En raison des impératifs d'emploi du temps des ministres présents, Monsieur Keatinge a proposé que Monsieur Bradshaw intervienne avant Monsieur Gallagher et que l'élection du président de l'assemblée générale soit reportée au retour de la pause café. Cette proposition a été acceptée et l'ordre du jour modifié en conséquence. Monsieur Keatinge a ensuite invité Monsieur le ministre Ben Bradshaw à prendre la parole.

## **3. Intervention du ministre Ben Bradshaw**

Monsieur Bradshaw a remercié Monsieur Keatinge, Monsieur Pat the Cope Gallagher et l'assemblée générale et les a félicités pour l'institution du conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales. Le ministre a répété nombre des impressions qu'il avait exprimées la veille, à l'occasion du dîner organisé par Monsieur Gallagher. Il a exprimé son espoir que le CCR se révèle d'une grande utilité dès qu'il sera opérationnel, même si son institution s'était accompagnée parfois de moments difficiles et frustrants. Le ministre a également déclaré que le milieu marin était un sujet qui concernait toutes les parties prenantes et a adressé tous ses vœux de réussite au CCR face à l'importance de ses nouvelles responsabilités.

## **4. Intervention du ministre Pat the Cope Gallagher**

Monsieur Gallagher a remercié Monsieur Bradshaw et a félicité le conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales pour son institution. Il a souhaité la bienvenue à Dublin aux membres du CCR pour les eaux occidentales septentrionales et s'est dit fier que le règlement ayant permis l'institution des CCR ait vu le jour durant la présidence irlandaise de l'Union et que ce CCR puisse inaugurer ses travaux aussi rapidement. Il a assuré aux membres du CCR que cette assemblée ne serait pas un simple forum de discussion, que les parties prenantes disposaient d'un savoir-faire inestimable et que leurs avis seraient écoutés. Le ministre a conclu son intervention en remerciant son équipe ainsi que celle du BIM, qui ont permis de faire de ce jour une réussite. La transcription de son intervention est disponible à l'annexe 2 du procès-verbal.

## **5. Intervention d'Emilio Mastracchio, directeur des ressources et des relations avec les parties prenantes, Direction générale de la Pêche et des Affaires maritimes**

Monsieur Mastracchio a à son tour félicité les membres du CCR pour les eaux occidentales septentrionales pour leur institution. Il a indiqué à l'assemblée générale qu'il s'agissait du troisième CCR à voir le jour et que la Commission européenne était impatiente de pouvoir travailler avec le CCR pour les eaux occidentales septentrionales sur tous les sujets relatifs aux pêcheries du nord-ouest de l'Europe. Il a informé l'assemblée de la tenue de la première réunion de coordination des CCR, le 11 octobre prochain. La transcription de son intervention est disponible à l'annexe 3 du procès-verbal.

#### **6. Intervention de David Griffith, secrétaire général du CIEM**

Monsieur Griffiths a remercié l'assemblée de son invitation à intervenir et l'a félicitée de son institution. Il a ensuite présenté le rôle et les projets du CIEM. Une copie annotée de sa présentation est disponible à l'annexe 4 du présent document.

#### **7. Nomination et élection du président de l'assemblée générale**

Avant l'annonce des candidatures au poste de président de l'assemblée générale, le secrétariat a prié l'assemblée d'étudier une demande relative au vote par procuration, formulée par plusieurs membres. À l'issue d'un court débat, il a été décidé d'autoriser le vote par procuration aux conditions suivantes : les demandes écrites et signées de procuration doivent être transmises au secrétariat au moins une semaine avant la réunion concernée. Un membre pourra recevoir au maximum trois procurations. **Il a été convenu** de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Deux candidatures issues de l'assemblée générale ont été proposées pour le poste de président honoraire : Joe Maddock (Irlande) et André Le Berre (France). Le président honoraire devant être désigné par consensus et les deux candidats ayant exprimé un intérêt aussi fort d'occuper le poste concerné, **il a été convenu** d'organiser un scrutin secret. Seuls le secrétariat et les deux candidats seraient informés des résultats du vote et chercheraient un compromis sur cette base. Certains membres de l'assemblée générale n'étant pas familiers avec le parcours des candidats, il leur a été demandé d'intervenir devant l'assemblée générale et de présenter leurs motivations de candidats au poste de président honoraire. Le scrutin s'est déroulé à l'issue des interventions. Le secrétariat a demandé une courte suspension de séance afin de commenter les résultats avec les deux candidats.

À la reprise, Monsieur Maddock a émis le souhait de s'adresser à l'assemblée. Il a remercié l'assemblée et tous les membres qui ont proposé et soutenu sa candidature à la présidence avant d'annoncer son retrait et de proposer le nom d'André Le Berre pour le poste de président honoraire de l'assemblée générale. La nomination d'André Le Berre au poste de président honoraire de l'assemblée générale a été adoptée par consensus.

Monsieur Le Berre a accepté sa nomination et remercié Monsieur Maddock et l'assemblée. Le président honoraire a ensuite proposé la nomination de Monsieur Maddock au poste de vice-président. Cette proposition a été soutenue et adoptée par consensus par l'assemblée générale. Monsieur Le Berre a remercié le secrétariat pour son soutien et déclaré qu'il avait hâte de collaborer avec lui dans un avenir proche.

#### **8. Nomination et élection du comité exécutif**

Le secrétariat a présenté la liste des candidats pour le comité exécutif. Cette liste est le fruit de la compilation des nominations adressées au secrétariat avant l'assemblée générale. Le secrétariat a demandé à chacune des entités nommées si elle acceptait sa candidature. Le secrétariat a ensuite demandé aux membres de l'assemblée s'ils souhaitaient ajouter des noms à la liste.

Le secteur belge a proposé le nom de la SDVO, fondation pour le développement durable de la pêche. Le secteur néerlandais a proposé le nom de la FVV (*Federatie van*

*Visserijverenigingen*). Pour le siège restant réservé au secteur de la pêche, l'ETF a été proposée tandis que ce sont Aquatt et le *Irish Whale and Dolphin Group* qui ont été proposés pour les deux postes restants réservés aux autres groupes d'intérêt.

Une question a été soulevée par l'assemblée concernant l'opportunité de laisser deux sièges au comité exécutif à deux ONG irlandaises (*The Irish Seal Sanctuary* et le *Irish Whales and Dolphin Group*). La remarque visait à souligner que tous les « autres groupes d'intérêt » (selon la définition de la Décision du Conseil 2004/585/CE) n'étaient pas représentés au comité exécutif (aucun représentant des consommateurs) et que l'octroi de deux mandats de trois ans à deux organisations du même pays aux intérêts proches manquait peut-être de perspective et constituait un déficit de représentation des parties prenantes. À la suite d'un long débat, il a été convenu que ces deux membres occuperaient leur siège pour une durée d'un an et que si, d'ici là, d'autres groupes d'intérêt exprimaient leur volonté de siéger au comité exécutif, la question serait débattue lors de la prochaine assemblée générale.

Le secrétariat a indiqué que le secteur irlandais proposait quatre candidatures pour les deux postes alloués au secteur. Le secteur irlandais a alors été informé qu'à défaut d'une décision concertée sur les membres qui occuperaient ces sièges au comité exécutif, un scrutin devrait avoir lieu au sein de l'assemblée générale. Une longue discussion a suivi, certains membres de l'assemblée générale estimant qu'il ne leur revenait pas de s'exprimer sur les sièges réservés à l'Irlande et que cette question devrait être traitée en interne par les représentants irlandais. Ces derniers ont toutefois indiqué qu'ils préféreraient recourir à un vote démocratique et ont invité les membres ne souhaitant pas s'exprimer sur la question à s'abstenir. **Il a été convenu** d'organiser un scrutin. Seuls le secrétariat et les quatre candidats seraient informés des résultats du vote et chercheraient un compromis sur cette base au cours du déjeuner.

## **9. Annonce de la composition du comité exécutif**

Au retour de la pause déjeuner, le président s'est adressé à l'assemblée et a invité Franck Doyle, représentant la *Irish Fishermens Organisation*, et Michael Walsh, représentant la *Irish South and East Fishermens Organisation*, à prendre la parole. Messieurs Doyle et Walsh ont indiqué à l'assemblée qu'ils souhaitaient retirer leur candidature et laisser les deux sièges réservés au secteur irlandais de la pêche à Sean O'Donogue, représentant la *Killybegs Fishermen's Organisation* et à Jason Whooley, représentant la *Irish South and West Fishermen's Organisation*.

La nomination des vingt-quatre membres du comité exécutif a alors été adoptée par consensus par l'assemblée générale. La liste des membres du comité exécutif figure à l'annexe 5.

## **10. Adoption du règlement intérieur**

Le président a demandé au secrétariat de présenter à l'assemblée l'état des travaux relatifs au règlement intérieur. Le secrétariat a indiqué à l'assemblée que le règlement intérieur avait été soumis à la Commission européenne en juin. La Commission a souhaité que soient apportées de légères modifications au texte, notamment l'ajout du terme « honoraire » après « président » à l'article 40 ainsi que le remplacement de l'expression « parties prenantes ayant un intérêt dans les réglementations » par « parties prenantes ayant un intérêt en matière de pêche » aux notes de bas de page 1 et 2. La dernière modification suggérée par la Commission était le remplacement de l'expression « Conseil consultatif » par « CCR pour les eaux occidentales septentrionales » autant que possible. Les modifications présentées ont été acceptées par l'assemblée puis le règlement intérieur adopté par consensus.

## 11. Adoption du budget

Le président a prié le secrétariat d'intervenir sur cette question. Le secrétariat a indiqué à l'assemblée que le budget prévisionnel adopté en mai dernier n'avait pas été modifié. La proposition a donc été adoptée par consensus par l'assemblée générale.

Deux motions ont été déposées concernant cet élément de l'ordre du jour.

**Première motion :** Le calcul du taux des indemnités versées aux membres participant aux réunions doit se fonder sur une méthode semblable à celle de la Commission européenne et les montants des indemnités journalières devront être égaux à ceux de la Commission.

La première motion a été acceptée par consensus.

**Seconde motion :** Le montant de la contribution des membres au CCR doit être établi pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le montant de cette contribution sera défini par le comité exécutif mais ne devra être ni inférieur à 500 € ni supérieur à 1 000 € par membre de l'assemblée générale.

La lecture de cette motion a donné lieu à un débat nourri. La question de l'opportunité de demander une contribution aux ONG a été soulevée mais il a été convenu que **tous** les membres du CCR étant traités sur un pied d'égalité, ils devaient contribuer au financement du CCR de manière équitable. L'assemblée générale est également convenue de demander une part plus importante aux membres du comité exécutif qu'à ceux de l'assemblée générale et les montants de 500 € par membre de l'assemblée générale et de 1 000 € par membre du comité exécutif ont fait l'objet de discussions. Il a toutefois été rappelé que si le CCR dégageait un bénéfice au terme de sa première année d'existence, la Commission européenne se verrait dans l'obligation de réduire ses subventions en conséquence. Aussi a-t-il été convenu de laisser au comité exécutif le soin de reconsidérer le budget et de définir les montants les plus appropriés pour les contributions des membres de l'assemblée générale et du comité exécutif. La motion a été modifiée comme suit :

**Seconde motion :** Le montant de la contribution des membres au CCR doit être établi pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le montant de cette contribution sera défini par le comité exécutif.

La seconde motion a été acceptée par consensus.

## 12. Présentation par le secrétariat de la proposition de logo et de site Internet

Le secrétariat a brièvement présenté le logo et le site Internet conçus pour le CCR. Le site Internet sera disponible à l'adresse [www.nwwrac.org](http://www.nwwrac.org) et constituera un moyen pour le CCR d'informer ses membres et le grand public sur ses activités. Le site Internet est toujours en cours de développement mais son lancement est espéré dans les mois à venir. Le logo et le site Internet ont été accueillis favorablement par l'assemblée générale.

## 13. Discussion ouverte sur le calendrier et le programme de travail du comité exécutif et des groupes de travail

Le président a demandé au comité exécutif de travailler sur cette question.

## 14. Clôture de l'assemblée générale

Le président a clos l'assemblée générale en remerciant tous ses membres, les ministres, les intervenants, les interprètes et le secrétariat. Il a adressé ses vœux de réussite au comité exécutif et a exprimé sa joie de servir le CCR en qualité de président.



***Annexe 1***  
***Liste des participants***

**Andre Le Berre**

Minister Pat the Cope Gallagher

Minister Ben Bradshaw

David Griffith

Emilio Mastracchio

Miriam Garcia Ferrer

**Chairman**

Guest Speaker

Guest Speaker

Guest Speaker

Guest Speaker

Commission

**Fisheries Sector**

Alan Coghill

Alan Mc Culla

Alexis Maheut

Andre Gueguen

Anton Dekker

Barrie Deas

Beatrice Harmel

Bertie Armstrong

Daniel Lefèvre

Don Thompson

Frank Doyle

Hugo Crisanto González García

Ian Gatt

Jacques Bigot

Jacques Pichon

Jaun Carlos Corras Arias

Javier Garat Perez

Jesús A. Lourido García

Jesus Etchevers Duran

Jim Portus

Jo Maddock

Joey Murnin

John Hermse

John Mac Allister

Lorcan Kennedy

Louis Morvan

Luc Mellaerts

Mercedes Rodríguez Moreda

Michael Walsh

Mike Fitzpatrick

Mike Parry

Paul Trebilcok

Pierre Georges Dachicourt

Richard Brouzes

Robert Stevenson

Sam Lambourn

Sean O Donoghue

Steven Park

Thierry Lepretre

Tom Bryan Brown

Tom Geoghegan

Tom Watson

Víctor Badiola

Xavier Harly

**Other Interest Group**

Bernadette Clarke

Brendan Price

Brian Marshall

Claire Pescod

Dave Wall

Despina Symons

Helen Davies

John Coleman

John Crudden

John Daly

Kara Brydson

Margaret Downey Harrington

Noel Carr

Norrie MacClean

Peigi Ryder

**Observer**

Colm Lordan

Eamon Kelly

Eileen Sung

Elisabeth Sides

Francois Gauthiez

James Hugh Allister

James Lavelle

John Casey

John O'Connor

Kathleen Cameron

Niels Wichmann

Pat Keogh

Seamus O'Reilly

Álvaro Fernandez

Ann Bell

Barbara Strathern

Clare Eno

Concepción Sánchez Trujillano

Dafydd Morris

Karen Bell

Leon Lomans

Lindsey Harris

Marc Welvaert

Olof Williamson

Patrick Campbell

Tony Meaney

**Secretariat**

Claudia Saumell

Conor Nolan

Finian O'Luasa

Michael Keatinge

Patricia Comiskey

## *Annexe 2*

### DISCOURS DE BIENVENUE DE PAT THE COPE GALLAGHER, MINISTRE IRLANDAIS DE LA MARINE

#### **Introduction et mot de bienvenue**

Nous sommes réunis ce matin dans cette enceinte historique, le *Dublin Castle*, pour prendre part à un événement majeur dans la politique de la pêche de l'Union européenne : la première assemblée générale du conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales.

L'institution d'un conseil consultatif régional chargé de la gestion des pêcheries des eaux occidentales septentrionales est une chose positive. La zone concernée compte parmi les plus productives du monde. De nombreuses espèces pêchées dans les eaux occidentales septentrionales ont une grande valeur commerciale et il est clairement et indiscutablement nécessaire de garantir leur développement durable.

L'un des piliers de la politique commune de la pêche est la réalité des ressources communes partagées. Elle requiert une approche internationale de la part des six États membres de l'Union impliqués dans le CCR pour les eaux occidentales septentrionales.

Nous sommes aujourd'hui en présence de délégations provenant des six États membres concernés. Outre l'Irlande, les membres présents représentent la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Espagne et le Royaume-Uni. Je souhaite prononcer à l'attention de chacun d'entre vous la formule de bienvenue irlandaise traditionnelle « Céad Míle Fáilte », qui signifie « mille fois bienvenue ».

#### **La nécessité de la coopération**

Il est urgent d'adopter une approche fondée sur la coopération entre toutes les parties prenantes en matière de gestion de la pêche. Les pêcheurs qui gagnent leur vie dans les eaux relevant du CCR proviennent de multiples pays européens. Chacun d'entre eux attend légitimement que soit assurée une gestion durable des stocks de poissons dont dépendent son présent et son avenir.

Le défi de la gestion durable de ces stocks ne peut pas être relevé individuellement par les pays. La coopération entre les secteurs de la pêche des différentes nations est la seule voie qui permettra d'y parvenir.

Nous avons connu une certaine dose de coopération par le passé mais elle n'a été que sporadique et partielle. Il n'existait officiellement ni cadre ni structure permettant l'organisation de cette coopération. Les CCR sont la solution : ils fournissent une structure et je suis certain qu'ils favoriseront le dialogue et la coopération, non seulement entre les différents secteurs nationaux de la pêche mais également entre les pêcheurs et les autres parties prenantes.

#### **Gestion des pêcheries – Collaboration avec la communauté scientifique**

L'un des autres domaines dans lequel je crois que le CCR permettra des avancées significatives est le développement de relations professionnelles plus étroites entre la communauté scientifique et les pêcheurs.

La nécessité de fonder les décisions en matière de gestion de la pêche sur des avis scientifiques solides et experts ne fait aucun doute. C'est ce qui permettra de garantir la durabilité des stocks de poissons.

La communauté scientifique maritime européenne est relativement petite et ses délibérations et ses études peuvent très certainement être favorisées par un soutien plus important du secteur. Les pêcheurs, notamment, ont une connaissance pratique considérable des différentes pêcheries. Il est donc parfaitement logique de mettre ces connaissances au service de l'amélioration de notre compréhension de l'évolution des stocks. C'est le cas notamment de la localisation des zones de reproduction et de ponte ainsi que des flux migratoires des différents stocks de poissons.

Plus les scientifiques disposeront d'informations, plus leur évaluation des stocks sera précise, ce qui est une clef essentielle de la prise de décision en matière de gestion de la pêche. C'est pourquoi j'incite les CCR à promouvoir et à favoriser des relations plus étroites entre la communauté scientifique et le secteur de la pêche.

### **Peser sur le processus de prise de décision pour l'améliorer**

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le processus de prise de décision en matière de gestion de la pêche. Reconnaissons tout d'abord qu'il n'est pas simple de parvenir à une solution efficace en matière de gestion de la pêche. Il s'agit d'une question très complexe qui fait intervenir une grande diversité de paramètres : des études scientifiques des spécialistes de la pêche à l'expérience pratique sur le terrain des pêcheurs eux-mêmes.

Néanmoins, même en tenant compte de la complexité de cette gestion, il est désormais admis que la gouvernance en la matière peut et doit progresser. Nous devons donc non seulement accroître la qualité de nos décisions dans ce domaine mais également évoluer vers une plus grande transparence du processus tout entier. L'implication active de toutes les parties prenantes au sein des conseils consultatifs régionaux permettra de réaliser de grandes avancées dans ce domaine crucial.

Il faut également reconnaître que l'implication directe des parties prenantes dans l'élaboration des décisions clefs qui permettront une gestion durable de la pêche est source d'une plus grande confiance dans les décisions en question. Je crois que l'institution récente des CCR est un moyen essentiel de la réussite de la politique de la pêche. La première priorité concerne les mesures de récupération pour 2006, qu'il s'agisse des quotas ou de l'effort de pêche, et je suis impatient de voir le CCR pour les eaux occidentales septentrionales présenter sa première contribution.

### **Conclusion**

En guise de conclusion, je souhaite adresser mes remerciements au BIM, dont le travail très dur de ces derniers mois afin de finaliser les modalités administratives et l'organisation a permis d'instituer le CCR dans un délai assez court.

Michael Keatinge et Patricia Comiskey ont notamment été décisifs dans ce processus et je me réjouis de constater qu'ils ont pu compter sur la coopération et sur le soutien de nombreuses personnes au sein des administrations des États membres et parmi les parties prenantes de toute l'Union européenne. J'adresse mes félicitations et tire mon chapeau à toutes les personnes concernées.

Merci à tous.

### *Annexe 3*

#### INTERVENTION D'EMILIO MASTRACCHIO, REPRÉSENTANT LA COMMISSION EUROPÉENNE

Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de la première assemblée générale du conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales. Vous constituez désormais le troisième conseil consultatif régional établi dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Je ne doute pas que vous avez consacré beaucoup de temps et de ressources à l'institution de ce CCR et me permettez de vous remercier chaleureusement pour tous vos efforts. J'aimerais également remercier personnellement Patricia Comiskey et Michael Keatinge pour leur implication active dans les travaux préparatoires du CCR au cours de ces derniers mois, en contact très étroit avec mes services.

L'initiative entamée dans le cadre des fonds structurels a abouti et permis de réunir aujourd'hui autour d'une même table des parties prenantes d'horizons très différents, prêts à participer à ce CCR. L'Irlande a également apporté une contribution essentielle à la création de ce CCR en assurant la coordination avec les États membres concernés et en présentant à la Commission européenne ses recommandations.

Presque un an après l'institution du premier CCR en mer du Nord, je suis heureux de constater que trois des CCR dont nous avons proposé la création ont vu le jour. Je souhaite que les autres CCR parviennent à finaliser leurs travaux préparatoires dans les mois qui viennent. Plus vite les CCR seront opérationnels, plus tôt la politique commune de la pêche pourra profiter de leur soutien et de leurs recommandations.

Vous savez tous que les CCR constituent l'un des piliers de la réforme de la PCP adoptée en 2002 et que la Commission est déterminée à favoriser leur réussite. Car la politique commune de la pêche n'a de chance de réussir que si les pêcheurs estiment que leur savoir et leur expérience sont pris en compte dans son élaboration.

La mission première des CCR est de conseiller la Commission européenne et les États membres sur tous les sujets relatifs à la gestion de la pêche dans les pêcheries ou dans les zones maritimes concernées. Je suis persuadé que les recommandations solides et constructives du CCR permettront de faire évoluer favorablement la PCP. Je suis naturellement conscient de la difficulté que vous rencontrerez parfois à dégager un consensus mais il est essentiel que les différents membres du CCR collaborent étroitement afin de trouver un terrain d'entente et de garantir que les avis transmis à la Commission seront représentatifs de tous les points de vue exprimés par les parties prenantes.

Les questions de conservation dans les zones concernées constitueront la toute première priorité des CCR. Il est essentiel d'éviter toute répétition, même partielle, des travaux accomplis par d'autres organes consultatifs existants et je pense notamment au Comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture (CCPA). Le CCPA continuera d'adresser ses recommandations à la Commission sur toutes les questions horizontales à l'échelle européenne. Les CCR peuvent toutefois jouer un rôle fondamental dans d'autres aspects de la PCP, notamment en ce qui concerne la simplification de ses règles. Mes services ont déjà pris contact avec le CCR pour les

eaux occidentales septentrionales afin de solliciter son avis à ce sujet dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action avant la fin de l'année. Vos remarques seront naturellement les bienvenues.

Parallèlement, il ne faut pas oublier qu'un élargissement trop important du champ d'action du CCR serait une source de pression sur ses ressources et limiterait l'efficacité de sa contribution à l'élaboration de la PCP. J'ai récemment pris part à une réunion informelle des directeurs des Pêches organisée par la présidence britannique de l'Union, à laquelle étaient également présentes les parties prenantes des différents CCR. Au cours des débats, il est apparu que tout le monde s'accordait sur le fait que les CCR devraient se concentrer sur leur programme d'action et identifier les domaines dans lesquels ils peuvent jouer un rôle.

Soyez assurés que la Commission européenne soutiendra les efforts du CCR pour les eaux occidentales septentrionales. Nous ne souhaitons toutefois pas interférer dans les affaires internes du CCR car c'est à vous, les membres, qu'appartiennent ces nouvelles structures.

Afin de faciliter vos travaux, la Commission compte organiser des réunions de coordination régulières regroupant tous les CCR opérationnels. Ces réunions seront une occasion pour vous de vous exprimer sur le programme de travail et sur les priorités de la Commission ainsi que sur le suivi de vos recommandations. Je suis ravi de pouvoir déjà vous annoncer que la première réunion de coordination aura lieu le 11 octobre prochain à Bruxelles. Des représentants des trois CCR établis ainsi que de la présidence britannique de l'Union participeront à la réunion.

C'est à nous, décideurs et parties prenantes, que revient la lourde responsabilité de permettre aux CCR d'être à la hauteur de ce que nous en attendons. Il nous faudra probablement une période d'adaptation car les premières années de fonctionnement seront un apprentissage. Nous devons tous faire preuve de flexibilité, de bonne volonté et de coopération et apprendre à travailler ensemble au sein de ces nouvelles structures.

Messieurs les ministres, mesdames et messieurs, avant de terminer mon intervention, j'aimerais souhaiter la bienvenue au conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales et rappeler la détermination de la Commission à favoriser sa réussite.

Merci à tous.

Emilio Mastracchio  
Directeur

#### **Annexe 4**

Intervention de David Griffith, secrétaire général du CIEM

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

# **CIEM**

## ***L'élaboration d'un partenariat avec les nouveaux conseils consultatifs régionaux***

Par David Griffith,  
secrétaire général  
du CIEM

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

# CIEM

## Conseil international pour l'exploration de la mer

**« L'organisation scientifique intergouvernementale chargée d'étudier et de favoriser la sauvegarde des écosystèmes marins de l'Atlantique Nord et de leurs ressources vivantes » - Plan stratégique du CIEM (2001)**

Le CIEM est une organisation SCIENTIFIQUE dotée d'un rôle CONSULTATIF.

Le CIEM n'est PAS une simple organisation de pêche. Les questions scientifiques relatives à l'environnement et aux écosystèmes sont également une composante majeure de notre activité.

Le CIEM dispose d'un réseau très étendu : dix-neuf pays membres dans les régions de l'Atlantique Nord et de la mer Baltique et six membres affiliés, situés principalement dans l'hémisphère Sud.

Nos activités scientifiques sont à la base des avis indépendants que nous transmettons aux pays membres ainsi qu'aux six commissions dont nous sommes partenaires.

Comme le montre l'extrait du plan stratégique du CIEM cité ci-dessus, l'accent est mis sur les écosystèmes, et non sur une distinction entre les pêcheries, d'une part, et l'environnement, d'autre part. La politique du CIEM consiste à développer une « approche écosystémique » de la gestion du milieu marin au sens large. Le CIEM œuvre activement depuis des années sur un grand nombre de sujets relatifs aux écosystèmes, par le biais de ses comités consultatifs et de ses groupes de travail.

Il s'agit par exemple de questions liées au développement de la Stratégie marine européenne en collaboration avec la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, et notamment en ce qui concerne la recommandation sur l'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines dans le milieu marin européen (*Guidance on the Application of the Ecosystem Approach to Management of*

*Human Activities in the European Marine Environment*). Il s'agit d'une synthèse de discussion présentée par le CIEM et la DG Environnement à l'occasion de la Conférence des parties intéressées par la Stratégie marine européenne, en novembre 2004 à Rotterdam, et publiée par le CIEM sous la référence *Cooperative Research Report No. 273*.

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

# Que fait le CIEM ?

**Science**

**Avis**

## Données

*Science : la connaissance des systèmes physiques, chimiques et biologiques de l'Atlantique Nord et des mers qui en dépendent.*

Notre programme scientifique nous permet d'élaborer des **avis** relatifs à l'impact des activités humaines sur les écosystèmes marins :

Les effets de la pêche dans l'Atlantique Nord

Les polluants, leurs effets et les moyens de contrôle

L'eutrophisation, la biodiversité, les objectifs qualitatifs écologiques et la mise en œuvre de « l'approche écosystémique »

Les **données** et l'échange d'informations viennent à leur tour en soutien au programme scientifique et à l'élaboration des avis :

Centre de données du CIEM : Données couvrant de longues périodes relatives aux pêcheries, à l'océanographie, à la pollution de l'environnement et aux communautés biologiques ;

Publications (une publication périodique de référence dans le monde entier et des études sur les données, les méthodes et les avis scientifiques).

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

## **Ce que fait le CIEM**

- „ **Science : la connaissance des systèmes physiques, chimiques et biologiques de l’Atlantique Nord et des mers qui en dépendent**
- „ **Des avis relatifs à l'impact des activités humaines sur les écosystèmes marins**
  - Les effets de la pêche dans l’Atlantique Nord
  - Les polluants, leurs effets et les moyens de contrôle
  - L’eutrophisation, la biodiversité, les objectifs qualitatifs écologiques et la mise en œuvre de « l’approche écosystémique »
- „ **Les données et l'échange d'informations**
  - Centre de données du CIEM : données couvrant de longues périodes relatives aux pêcheries, à l’océanographie, à la pollution de l’environnement et aux communautés biologiques
  - Publications (une publication périodique de référence dans le monde entier et des études sur les données, les méthodes et les avis scientifiques)

Ce que fait le CIEM...

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

## Le réseau de recherche du CIEM

- „ **Plus de 2 000 spécialistes**
- „ **200 institutions dans 19 pays membres (Atlantique Nord et mer Baltique) et 6 pays affiliés**
- „ **+ de 100 groupes de travail et comités scientifiques, 3 comités consultatifs, des colloques internationaux**
- „ **Un programme scientifique pluridisciplinaire (océanographie, habitats, ressources marines vivantes, polluants, eutrophisation, génétique, etc.)**

Comment nous apportons de la valeur...

Grâce aux pays affiliés (l'Australie, le Chili, la Grèce, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et l'Afrique du Sud), le réseau du CIEM s'étend jusqu'à l'est de la Méditerranée et à la mer Égée mais également à l'hémisphère Sud, où sont menés des travaux très innovants en matière de gestion des zones côtières et des sciences afférentes.

Les huit comités scientifiques (en réalité 7 comités scientifiques et 1 comité régional) sont les suivants :

Technologie de la pêche	Mariculture
Océanographie	Ressources vivantes
Gestion des ressources	Mer Baltique
Habitat marin	Espèces diadromes (salmonidés, anguilles)

Leurs travaux sont coordonnés par le comité consultatif central (*Consultative Committee*), composé des présidents des sept comités scientifiques et des trois comités consultatifs suivants :

le Comité consultatif sur la gestion de la pêche (ACFM – *Advisory Committee on Fisheries Management*), le Comité consultatif sur l'environnement marin (ACME – *Advisory*

*Committee on the Marine Environment*) et le Comité consultatif sur les écosystèmes (ACE – *Advisory Committee on Ecosystems*).

Le président du Comité consultatif central est désigné « Directeur scientifique du CIEM ». C'est le Norvégien Harald Loeng, océanographe physicien respecté de l'Institut de recherche marine de Bergen, qui occupe actuellement ce poste. Son mandat de trois ans s'achèvera à la fin du mois de décembre 2007.

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

## CIEM

- „ **Un siècle d'expérience en matière de réseau et de coopération**
- „ **Un secrétariat (38... ?) au service du réseau**
- „ **Le secrétariat fait office de « centre névralgique » pour les projets à grande échelle :**
  - **Le programme GLOBEC « La morue et le changement climatique »**
  - **Le programmé régional GEF pour la mer Baltique (notamment le partenariat avec le projet BONUS)**
- „ **Budget annuel : 3,9 millions d'euros**

Comment nous concrétisons le programme scientifique et la fonction consultative du CIEM...

Le coût global est de 3,9 millions d'euros, le budget annuel du CIEM. Cette somme provient à 67 % des contributions nationales des 19 pays membres et à 24 % des subventions de nos partenaires (la Commission européenne, la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est, la Commission internationale des pêches de la mer Baltique, l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord, la Commission Oslo-Paris et la Commission d'Helsinki). Les 9 % restant proviennent de sources extérieures, des cotisations des pays affiliés, des contributions aux conférences et des ventes des publications.

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

# Les avis du CIEM – Les commissions partenaires

## Commissions « pêche »

- La DG Pêche et affaires maritimes de la Commission européenne
- La CPANE
- La CIPMB
- L'OCSAN

## Commissions « environnement »

- La Commission OSPAR
- La Commission HELCOM
- La DG Environnement de la Commission européenne

En plus de ses partenaires scientifiques, le CIEM compte six *commissions partenaires* dans le domaine de la réglementation, auxquelles elles fournit des avis indépendants et objectifs dans le cadre d'accords officiels (de mémorandums ou, dans le cas de la Commission européenne, d'un protocole d'accord) :

La Commission européenne (DG Environnement et DG Pêche et affaires maritimes)

La Commission internationale des pêches de la mer Baltique (CIPMB), qui sera dissoute à la fin de l'année 2005

La Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)  
L'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN)

La Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM)

La Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

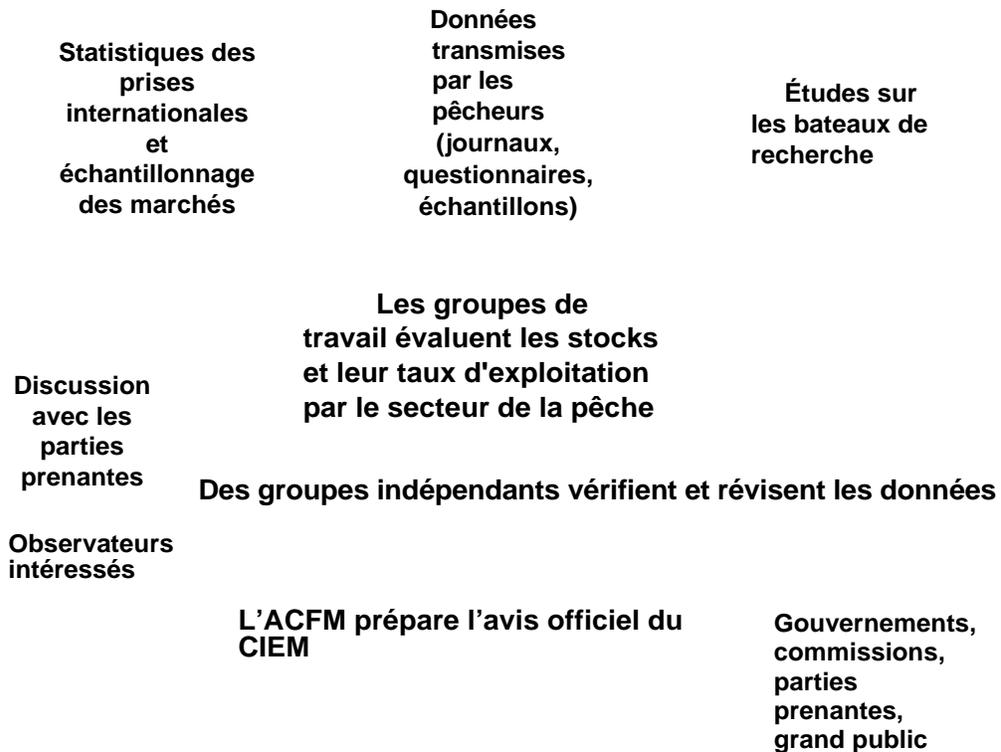
## Les avis du CIEM



Le CIEM répond à toutes les demandes d'avis adressées par les commissions partenaires (cf. diapositive précédente) et par les gouvernements de ses pays membres, sur le principe du recouvrement intégral des coûts par le CIEM.

La case « Groupes de travail » de l'organisation du CIEM est développée dans la diapositive suivante (nous avons pris comme exemple les groupes de travail pour l'évaluation des stocks de poisson dans le cadre de l'ACFM).

## **Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005**



Les scientifiques recueillent le plus d'informations possible auprès de trois sources majeures :

- Les débarquements des prises dans les ports
- Les pêcheurs (journaux, questionnaires, observations en mer, contacts personnels)
- Les études sur les bateaux de recherche

Ils présentent ensuite ces données lors des réunions des groupes de travail du CIEM. Puis, ils les utilisent pour évaluer les stocks et leur taux d'exploitation (soit l'impact de la pêche).

Le fonctionnement des groupes de travail ressemble un peu à l'assemblage d'un grand puzzle : les pièces présentées par les scientifiques de chaque pays sont assemblées pour obtenir une vue d'ensemble des stocks de poisson.

En 2004, le CIEM a permis aux pêcheurs et aux ONG intéressés de prendre part à ce processus en les invitant à assister aux réunions de l'ACFM deux fois par an, à titre d'observateurs.

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

## Les avis du CIEM – Le réseau

„ Des observateurs représentant le secteur de la pêche et les ONG de protection de l'environnement à l'ACFM

„ La qualité des statistiques relatives aux prises – une responsabilité des gouvernements et du secteur de la pêche

„ La prise en compte des incertitudes et des risques, une responsabilité partagée par les décideurs, les scientifiques et les professionnels

Depuis octobre 2004, dans le cadre de la politique de transparence du CIEM, des observateurs ont été conviés aux réunions de l'ACFM. Nous nous efforçons de faire correspondre l'intérêt géographique des observateurs avec l'objet du jour des réunions de l'ACFM de mai et d'octobre, comme l'illustre le tableau ci-dessous (▲ = a répondu présent suite à une invitation) :

ACFM – octobre 2004

Commission européenne ▲

CPANE

OPANO

Europêche ▲

Norges  
Fiskerlag

North Sea Commission Fishery Partnership  
▲

ACFM - mai 2005

Commission européenne ▲

CPANE

CIPMB

OCSAN

OPANO

Europêche ▲

Association des pêcheurs des îles Féroé

Association des pêcheurs islandais

Norges Fiskerlag ▲

AEOP

North Sea Commission Fishery Partnership  
▲

Association des pêcheurs russes

AEOP ▲

Association des pêcheurs de la Baltique  
WWF ▲

BirdLife International  
WWF ▲

BirdLife International

Le degré d'incertitude des évaluations et des prévisions dépend en grande partie de la qualité des statistiques relatives aux prises. Cet aspect relève de la responsabilité des professionnels de la pêche et des gouvernements.

La responsabilité pour les autres incertitudes, et pour les risques qui en découlent, doit être partagée par les décideurs (gouvernements et commissions) et le secteur de la pêche, gage de leur crédibilité en tant que parties prenantes (notamment pour ce qui est des investissements et de la planification), ainsi que par leurs conseillers scientifiques.

## **Engagements du CIEM**

- 1. Des avis indépendants, fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles et libres de toute influence politique**
- 2. Une attitude transparente, ouverte à la discussion, aux remarques et à la critique (comme tout travail scientifique)**
- 3. Un travail fondé exclusivement sur des considérations biologiques (le CIEM est conscient de la nécessité de prendre d'autres facteurs en compte dans la gestion de la pêche)**
- 4. Le respect du cadre défini par les déclarations de politique internationale (par ex. au Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 2002)**

Ces engagements (notamment le n° 4) sont souvent synonymes de décisions difficiles. Nous espérons être capables de travailler main dans la main, notamment lorsque des situations difficiles se feront jour.

Pour ce qui est de l'engagement de transparence, notre expérience à ce jour est positive (le projet pilote d'invitation d'observateurs aux réunions de l'ACFM).

Si l'objectif premier de ces invitations est de concrétiser (dans une phase pilote) notre engagement de transparence, nous les considérons également comme un moyen pour les organisations de pêcheurs d'être mieux informés dans leurs relations avec leurs membres, avec les gouvernements et les commissions ou dans l'adoption de positions publiques.

Présentation du CIEM devant le CCR pour les eaux occidentales septentrionales – Dublin, le 30 septembre 2005

## **Engagements du CIEM**

- 5. Le CIEM compte « permettre la participation de scientifiques compétents » aux réunions des CCR, afin de « favoriser le dialogue entre la communauté scientifique, le secteur de la pêche et les autres parties prenantes »**

**Le CIEM souhaite travailler de manière constructive et interactive avec les CCR.**

**Dès le début de l'année 2006, les CCR seront invités à discuter de la forme et de l'étendue de cette collaboration.**

Cette obligation figure dans le protocole d'accord entre le CIEM et la Commission européenne (Information et avis scientifiques, paragraphe 5 c) :

« Le CIEM affirme son intention de mettre en place une série de réunions ou de comités régionaux afin de favoriser le dialogue entre la communauté scientifique, le secteur de la pêche et les autres parties prenantes. Le CIEM permettra, autant que possible, la participation de scientifiques compétents à ces réunions. »

**Annexe 5**  
Liste des membres du comité exécutif

Fisheries Sector/Secteur de la pêche/Sector pesquero	
Comité National des Pêches Maritimes et des élevages Marins	Andre Guegen
Association Nationale des Organisations de Producteurs	Jacques Pichon
Killybegs Fishermens Organisation	Sean O'Donoghue
Irish South and West Fishermens Organisation	Jason Whooley
Federacion Espanola de Organizaciones Pesqueras	Hugo Crisanto González García
Organización de Productores de Pesca	Victor Badiola
National Federation of Fishermen's Organisations	Barrie Deas
Scottish Fishermen's Federation	Bertie Armstrong
Rederscentrale	Luc Corbisier
Flemish Fishery Committee/Foundation for Sustainable Fishing (SDVO)	Ivan Victor/Luc Mellaerts
Nederlandse Vissersbond	Anton Dekker
Federatie van Visserijverenigingen	Geert Munn
European Ports and Auctions	Jesus A Lourido
E.U. Federation of National Organisations of Importers and Exporters of Fish (AIPCE)	Cliff Morrission
Mna na Mara	Margaret Downey Harrington
ETF	Jacques Bigot

Other Interest Groups/ Autres groupes d'intérêt/ Otros grupos de interés	
Royal Society for the Protection of Birds, representing Birdlife International	Kara Brydson
Marine Conservation Society Representing Seas at Risk	Bernadette Clarke/Bryce Beukers-Stewart
European Bureau for Conservation and Development	Despina Symons
European Anglers Association	John Crudden
WWF	Claire Pescod/Helen Mc Laughlin
Irish Seal Sanctuary	Brendan Price
AquaTT	John Coleman
Irish Whale and Dolphin	David Wall